

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session ordinaire du Conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 14 juin 2011, à 19 h 30 en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville

Sont présents :	Son Honneur le Maire	Guy Charbonneau
	MM. les Conseillers	Alain Cassista Denys Gagnon Mario Gauthier Stéphane Chouinard
	Le Greffier	Serge Lepage
Sont absentes :	Mmes les Conseillères	Julie Bellerose France Majeau

Assemblée publique de consultation Règlement n° 860-1

2011-06-14 - 226

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

Monsieur Guy Charbonneau, maire, présente les personnalités du mois, soit les récipiendaires des bourses "Triomphe", pour l'excellence de leurs résultats scolaires, à savoir : **Récipiendaires d'une bourse Triomphe à l'excellence** : Alexanne Marcoux, Frédérique Lanthier, Marie-Ange Laramée, Leann Venne, Daphnée Lacroix, Chloé Massicotte, Léonie Lepage Ouellette et Nicolas Lauzon. **Récipiendaires d'une bourse Triomphe au dépassement** : Olivier Baron Turcot, Laurie Gohier, Sabrina Scarsella et Anthony Baron Turcot.

2011-06-14 - 227

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que préparé et déposé par le greffier;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 228

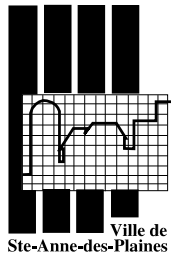
Adoption des procès-verbaux

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 10 et 24 mai 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le Greffier est dispensé d'en faire la lecture et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 10 et 24 mai 2011, tels que rédigés;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 229

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de mai 2011 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
61503 à 61766 incl.	1 392 557,73 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 230

Adoption du règlement n° 3900-1 Modifiant l'annexe F du règlement n° 3900

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 3900-1 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 3900-1 modifiant le règlement n° 3900 concernant la circulation et le stationnement, aux fins d'y modifier l'annexe F;

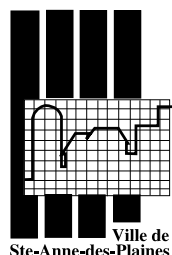
ADOPTÉ

2011-06-14 - 231

Adoption du règlement n° 866 Règlement relatif à l'autorisation, l'utilisation et l'entretien des systèmes d'installation septique à traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 866 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 231

(Suite)

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 866 relatif à l'autorisation, l'utilisation et l'entretien des systèmes d'installation septique à traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 232

Avis de motion - règlement n° 867
Réfection du réseau routier

Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier et un emprunt de 150 000 \$ pour en payer le coût;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 233

Adjudication de soumission
Agrandissement du chalet de parc
Parc des Cèdres

Attendu que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour l'agrandissement du chalet de parc situé au parc des Cèdres;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

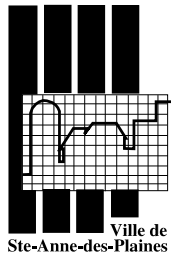
Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
Construction Hugo Alary	154 312,00 \$
Construction D & G Gagnon inc.	170 287,47 \$
Rénovacoer Rénovation inc.	189 785,38 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de "Construction Hugo Alary" s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que les travaux d'agrandissement du chalet de parc situé au parc des Cèdres soient confiés à "Construction Hugo Alary", considérant que sa soumission, au montant de 154 312,00 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-4-12 - 234

Engagement de personnel

- **étudiant au Service de l'urbanisme**
- **étudiant au Service des Travaux publics**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux étudiants, soit l'un au Service de l'urbanisme et l'autre au Service des Travaux publics pour la saison estivale 2011;

Attendu que des offres d'emplois ont été publiées dans divers journaux et sites internet;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Monsieur Olivier Millette à titre d'étudiant au Service de l'urbanisme pour la saison estivale 2011;

De procéder à l'embauche de Monsieur Mikaël Danis à titre d'étudiant au Service des Travaux publics pour la saison estivale 2011;

Que les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 235

Octroi de mandat - plan de mobilité active

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire réaliser un projet de piste cyclable vers Terrebonne et/ou Blainville;

Attendu que des subventions sont disponibles par le biais du Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile du ministère des Transports;

Attendu que la réalisation d'un plan de mobilité active est un élément essentiel dans la démarche visant à obtenir cette subvention;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat visant la réalisation d'un plan de mobilité active soit confié à Horizon multiresource inc., le tout conformément à son offre de service datée du 10 mai 2011;

Qu'une dépense de 19 900 \$ plus les taxes applicables soit autorisée à cet effet et que ladite dépense soit défrayée à même les revenus supplémentaires de 2011;

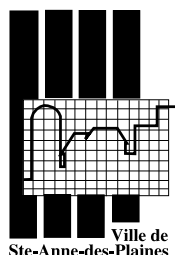
ADOPTÉ

2011-06-14 - 236

Vente de terrain - parc industriel - lot 4 520 140

Attendu qu'une offre d'achat a été déposée par "Finition de béton Express inc." concernant le lot 4 520 140, d'une superficie de 5 275,10 mètres carrés situé dans le parc industriel;

Attendu que l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de construction prévues pour le parc industriel;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 236

(Suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que l'offre d'achat déposée par "Finition de béton Express inc." soit acceptée pour le lot 4 520 140, d'une superficie de 5 275,10 mètres carrés situé dans le parc industriel;

Que cette vente soit consentie au coût de 45 471 \$, suivant les termes et conditions d'un acte de vente devant être préparé par l'étude notariale désignée par l'acheteur;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 237

Modification à la signalisation - fermeture d'une partie de la 2^e Avenue

Attendu que les activités du Marché de la Place débutent le 18 juin 2011 devant l'hôtel de ville;

Attendu que la circulation de véhicules sur la 2^e Avenue crée des dommages à la structure de l'église;

Attendu que, dans le cadre, d'un projet pilote, la municipalité désire interdire la circulation des véhicules sur une portion de la 2^e Avenue;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'interdire à toute circulation la portion de la 2^e Avenue située entre le boul. Ste-Anne et l'entrée du stationnement situé à l'arrière de la Résidence Philippe-Labossière, 144, rue Chaumont, et ce, pour la période du 17 juin au 11 septembre 2011 inclusivement;

De transmettre copie de la présente résolution au Service des Travaux publics, au Service de sécurité incendie ainsi qu'au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 238

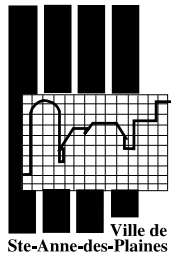
Autorisation de signature

Entente - entretien d'hiver d'une partie de la route 335

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines effectue depuis plusieurs années, pour le compte du ministère des Transports, l'entretien d'hiver de la route 335, du boulevard des Entreprises à l'intersection de la montée Laramée;

Attendu que le ministère a soumis une offre de contrat à cet effet, valide pour la saison hivernale 2011-2012, avec clause de renouvellement pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune;

Attendu que les conditions sont conformes aux attentes de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 238

(Suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à conclure une entente avec le ministère des Transports pour l'entretien d'hiver de la section de la route 335 décrite au préambule, le ministère devant verser à la municipalité la somme annuelle de 25 577,00 \$ à cet effet;

Que le directeur général soit autorisé à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 239

Avis de conformité - travaux - route 335

Attendu que le ministère des Transports a transmis à la municipalité les plans relatifs à la reconstruction de courbes sur la route 335;

Attendu que l'avis de conformité de la municipalité est requis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme au ministère des Transports la conformité aux règlements municipaux concernant le projet de reconstruction des courbes sur la route 335, le tout tel que décrit aux plans et devis portant le numéro de dossier 8401-11-0904;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la direction de Laval-Mille-Îles du ministère des Transports ainsi qu'à la MRC Thérèse-De Blainville;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 240

Autorisation de signature

Présentation d'une demande - enfouissement des réseaux câblés

Attendu qu'Hydro-Québec a annoncé récemment les modalités concernant la poursuite de son programme d'aide financière relative à l'enfouissement des réseaux câblés;

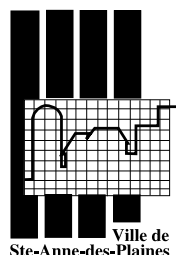
Attendu que ce programme d'enfouissement vise l'amélioration du cadre de vie des collectivités en renforçant leur pouvoir d'attraction;

Attendu qu'un des volets de ce programme concerne les sites d'intérêt patrimonial ;

Attendu que le boulevard Ste-Anne est identifié comme faisant partie du patrimoine culturel et patrimonial de la MRC Thérèse-De Blainville en vertu de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'inscrive au programme d'Hydro-Québec pour l'enfouissement des réseaux câblés pour le volet concernant les sites d'intérêt patrimonial et culturel, et ce, pour la partie du boul. Ste-Anne localisée entre le pont du ruisseau Lacorne et la 6^e Avenue;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 240

(Suite)

Que le directeur du Service de l'urbanisme et de l'Environnement soit autorisé à compléter le formulaire requis à cet effet et à signer tous documents relatifs à cette demande;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 241

Appui à la Ville de Boisbriand - trains de banlieue

Attendu que dans le cadre de sa planification urbaine, la Ville de Boisbriand entend soutenir le développement du transport collectif sur le territoire;

Attendu que les résultats de la dernière enquête origine-destination font état d'une popularité croissante pour les modes de transport collectif, mais témoignent également d'une augmentation du nombre et de l'utilisation de véhicules automobiles sur l'ensemble de la Couronne Nord;

Attendu que les installations actuelles répondent difficilement à la demande régionale et risquent d'entraîner une certaine désaffection ou une stagnation dans l'usage du transport collectif;

Attendu que tous les acteurs et observateurs reconnaissent l'importance de diversifier et d'améliorer continuellement l'offre de transport collectif pour garantir une évolution positive de la part modale en transport collectif;

Attendu qu'il est de l'intérêt de toute la Couronne Nord et de l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal, d'améliorer cette part modale dévolue au transport collectif;

Attendu que l'Agence métropolitaine de transport a déjà inscrit à sa planification un projet visant à relier une ligne de trains de banlieue depuis Boisbriand jusqu'à la ligne Montréal-Saint-Jérôme;

Attendu la résolution 2011-04-186 adoptée le 5 avril 2011 par la Ville de Boisbriand;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Ville de Boisbriand dans sa démarche visant à demander officiellement à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre dès maintenant les procédures nécessaires pour relier la Ville de Boisbriand à la ligne de trains de banlieue Montréal-Saint-Jérôme, ainsi que d'y aménager une gare et un stationnement incitatif dans les meilleurs délais, le tout tel qu'exprimé par la résolution 2011-04-186 de cette municipalité;

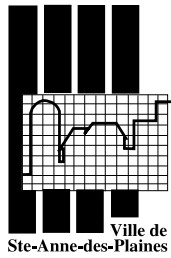
De transmettre une copie de la présente résolution à l'Agence métropolitaine de transport, au ministre des Transports du Québec, la MRC de Thérèse-De Blainville, au CIT des Laurentides et à la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 242

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 242

(Suite)

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - mai 2011
- Rapport budgétaire au 31 mai 2011
- Rapport des permis de construction du mois de mai 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 26 mai 2011
- Rapport Tricentris
- Rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire visant la vérification du processus suivi par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'attribution des contrats

Monsieur le Maire Guy Charbonneau fait lecture de la lettre du MAMROT accompagnant le rapport mentionné ce soir.

ADOPTÉ

2011-05-10

Assemblée publique de consultation - règlement n° 860-1

Avant l'adoption du règlement n° 860-1, une assemblée publique de consultation est tenue conformément à la Loi. Monsieur le Maire Guy Charbonneau résume les dispositions de ce règlement et les citoyens intéressés à ce projet de règlement sont invités à faire part de leurs commentaires. Un procès-verbal destiné à cette assemblée publique de consultation est dressée par le greffier.

Monsieur le Conseiller Alain Cassista prend place à la table du Conseil à 20 h 15.

2011-06-14 - 243

Adoption du règlement n° 864

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

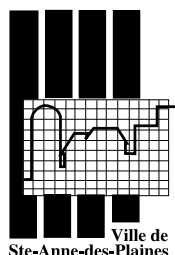
D'adopter le règlement numéro 864 visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les usages conditionnels;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 244

Adoption du second projet de règlement n° 860-1

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 244

(Suite)

D'adopter le second projet de règlement numéro 860-1 visant à amender la réglementation de zonage numéro 860 en:

- limitant à 1 000 m² la superficie de plancher des bâtiments commerciaux dans les zones H-101, C-103 et H-307;
- limitant à 1 000 m² la superficie de plancher des bâtiments commerciaux dans les zones H-400, H-402, H-509, H-900 et H-1002;
- interdisant tout usage des classes C-10, I-2 et I-3 dans les zones où les habitations ou les classes P-1 ou P-2 sont présentes;
- ajoutant à l'article 656 l'exigence d'aménager une zone tampon entre les classes d'usages du groupe commerce et zone ou aire naturelle;
- ajoutant à l'article 840 l'exigence d'aménager une zone tampon entre les classes d'usages du groupe industrie et zone ou aire naturelle;
- ajoutant une disposition de dimension minimum pour une zone tampon en zone industrielle;
- ajoutant une disposition réglementaire de manière à exiger une analyse de risque en zone industrielle de classes I-2 et I-3;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 245

Avis de motion - règlement n° 860-1

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins de modifier la réglementation municipale selon le projet de règlement n° 860-1;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 246

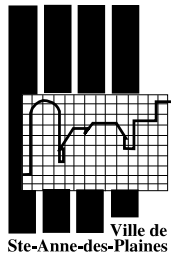
**Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Enseigne sur poteau - 238, rue Beaupré**

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne sur poteau au 238, rue Beaupré, annonçant la Maison de la famille;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697 centre-ville, soit le secteur III;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697 centre-ville;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 246

(Suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne sur poteau au 238, rue Beaupré, annonçant la Maison de la famille, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 247

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Bâtiment industriel au futur 60, rue des Menuisiers***

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la construction d'un bâtiment industriel sur le lot 4 520 140 du cadastre du Québec, soit le futur 60, rue des Menuisiers;

Attendu que les plans 1 à 5 portant le numéro de dossier 2011-069, réalisés et scellés par Louise Amireault, architecte, en date du 18 mai 2011, ont été déposés pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet de l'article 4.5.2.18 du règlement n° 540;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet rencontre les critères et objectifs de l'article 4.5.2.18;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'un bâtiment industriel sur le lot 4 520 140, soit le futur 60, rue des Menuisiers, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

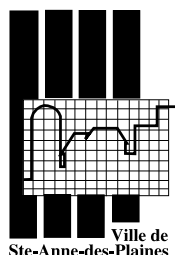
2011-06-14 - 248

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Condominium de deux unités de logement au 407, montée Morel***

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée par Construction CVK pour la construction d'un condominium de deux unités de logement sur le lot 4 828 553 du cadastre du Québec, soit le futur 407, montée Morel;

Attendu que les plans 1-2-3-5-6-7-8 portant le numéro de modèle 09-2032, réalisés et scellés par Nathalie St-Martin, architecte, révisés en avril 2011, ont été déposés pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-12;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 248

(Suite)

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet rencontre les critères et objectifs du règlement n° 697-12;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'un condominium de deux unités de logement sur le lot 4 828 553, soit le futur 407, montée Morel, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 249

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Condominium de deux unités de logement au 409, montée Morel***

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée par Construction CVK pour la construction d'un condominium de deux unités de logement sur le lot 4 828 556 du cadastre du Québec, soit le futur 409, montée Morel;

Attendu que les plans 1-2-3-5-6-7-8 portant le numéro de modèle 09-2032, réalisés et scellés par Nathalie St-Martin, architecte, révisés en avril 2011, ont été déposés pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-12;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet rencontre les critères et objectifs du règlement n° 697-12;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

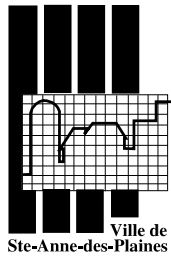
Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'un condominium de deux unités de logement sur le lot 4 828 556, soit le futur 409, montée Morel, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 250

***Demande de conformité à la réglementation municipale
pour une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
Aliénation, lotissement et utilisation à une fin autre
que l'agriculture du lot 3 417 313***

Attendu que le "Centre équestre du Plateau" présente une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 417 313 du cadastre du Québec, soit pour échanger deux parcelles de superficies identiques afin de rendre plus régulière la délimitation des deux propriétés voisines;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 250

(Suite)

Attendu qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, la Corporation municipale doit indiquer si la demande est conforme ou non à ses règlements;

Attendu que le Service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, après avoir étudié la demande, recommande au Conseil municipal d'adopter une résolution à l'effet d'informer la CPTAQ que la requête présentée par "Centre équestre du Plateau" est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines informe la CPTAQ que la demande de "Centre équestre du Plateau", pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 417 313 du cadastre du Québec, soit pour échanger deux parcelles de superficies identiques afin de rendre plus régulière la délimitation des deux propriétés voisines, est conforme à la réglementation municipale. De plus, le Conseil municipal informe la CPTAQ qu'il reste \pm 6 hectares en zone non agricole à développer pour des usages résidentiels;

ADOPTÉ

2011-06-14 - 251

***Demande de conformité à la réglementation municipale
pour une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
Aliénation, lotissement et utilisation à une fin autre
que l'agriculture du lot 4 575 358***

Attendu que Monsieur Magella Ratté présente une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 575 358 du cadastre du Québec, soit pour agrandir le lot 2 084 774 à 3 000 mètres carrés;

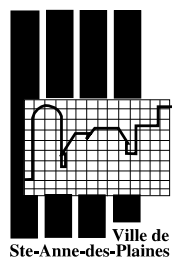
Attendu qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, la Corporation municipale doit indiquer si la demande est conforme ou non à ses règlements;

Attendu que le Service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, après avoir étudié la demande, recommande au Conseil municipal d'adopter une résolution à l'effet d'informer la CPTAQ que la requête présentée par Monsieur Magella Ratté est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines informe la CPTAQ que la demande de Monsieur Magella Ratté, pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 575 358 du cadastre du Québec, soit pour agrandir le lot 2 084 774 à 3 000 mètres carrés, est conforme à la réglementation municipale. De plus, le Conseil municipal informe la CPTAQ qu'il reste \pm 6 hectares en zone non agricole à développer pour des usages résidentiels;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14 - 252

Nomination d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme

Attendu qu'en vertu de la sous-section 2.1.3 du règlement d'urbanisme n° 540, les membres faisant partie du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par le Conseil municipal;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par la sous-section 2.1.8 de ce même règlement;

Attendu qu'un siège est devenu vacant suite à la démission d'un membre siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme et que ce mandat se doit d'être remplacé;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines nomme Monsieur Jean-Yves Racine en remplacement de Monsieur Yvan Bastien, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 15 novembre 2012;

ADOPTÉ

2011-06-14

Parole aux élus

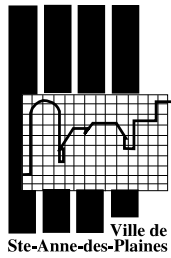
Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard présente le rapport de Tricentris concernant la récupération pour le mois de mai 2011. Il invite les gens à participer au tournoi de golf de la Maison des Jeunes qui se tiendra au Club de Golf Le Champêtre le 27 juin prochain.

Monsieur le Conseiller Mario Gauthier présente le rapport des activités du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2011. Il fait mention du succès remporté par le Salon des aînés qui s'est tenu à Blainville la semaine précédente.

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon informe les gens que l'édition 2011 de la Couraille des Plaines, qui a été annulée le 29 mai dernier en raison des mauvaises conditions climatiques, est reportée au 18 septembre prochain. Il invite les gens à un spectacle de musique à l'église, le 7 juillet prochain au profit de l'héritage anneplinois. Il termine en félicitant tous les participants aux bourses Triomphe qui a eu un record d'inscription cette année.

Monsieur le Conseiller Alain Cassista informe les gens que l'assemblée générale annuelle de la Maison des Jeunes se tiendra le 20 juin prochain dans les locaux de l'organisme. Il invite les gens à s'impliquer en présentant leur candidature au conseil d'administration. Il ajoute une information concernant l'appui à la Ville de Boisbriand concernant le train de banlieue, à l'effet que ce projet ne prolonge pas la durée du trajet pour les résidents de Sainte-Anne-des-Plaines.

Monsieur le Maire Guy Charbonneau invite les gens à répondre à l'invitation de S.O.S. Richelieu les 18 et 19 juin prochains. Les gens peuvent s'enregistrer à S.O.S. Richelieu et bénéficier du transport organisé par la municipalité. Il mentionne le retour du Marché de la Place, à compter du 18 juin prochain. Il fait état des démarches réalisées auprès du MAMROT afin que notre municipalité ait accès à la Politique nationale de la ruralité. Il termine en félicitant le Service des Travaux publics et de l'horticulture, sous la direction de Monsieur Paulo Fournier, pour la propreté de nos rues.



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-06-14

Période de questions

La période de questions de la part du public a touché les aspects suivants :

- Monsieur André Nadeau apporte un commentaire concernant le litige entre la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et un commerce de propane. Il suggère de permettre l'usage demandé. Monsieur Charbonneau explique que le litige porte uniquement sur le volume du réservoir et que la municipalité doit tenir compte des considérations de sécurité pour le secteur. Il demande également si une municipalité peut facturer le propriétaire d'un véhicule incendié sur son territoire mais résidant à l'extérieur. Monsieur Lepage explique que la Loi permet effectivement cette tarification.
- Monsieur Hervé Bertrand demande des précisions sur la profondeur du puits envisagée sur la montée Barrette. Monsieur Lepage explique que cette profondeur se situera autour de 85 pieds.
- Monsieur Florian Hogue demande des précisions sur les travaux de creusage de fossés en cours au Trait-Carré. Il se plaint de la profondeur du fossé en bordure du chemin du Lac des Plaines et fait mention que la partie du cours d'eau verbalisé, dans Terrebonne, est bloqué par un ponceau trop petit. Monsieur Charbonneau explique que les démarches ont été faites auprès de la Ville de Terrebonne.
- Madame Yvette Tremblay remercie Messieurs Lepage et Paulo Fournier pour l'installation de balises devant sa propriété ainsi que pour l'amélioration de la problématique du démarrage des véhicules lourds au 160, rang Ste-Claire.
- Monsieur Lamothe demande des précisions quant au projet de règlement n° 860-1 adopté précédemment. Monsieur Lepage explique que ce projet vise à la conformité de notre règlement de zonage au schéma d'aménagement de la MRC Thérèse-De Blainville et qu'il n'y a aucun impact sur les commerces existants de la municipalité.
- Monsieur Perreault demande des précisions sur l'évolution du dossier des stationnements en arrière lot sur le boulevard Ste-Anne. Monsieur Charbonneau explique que les propriétaires concernés seront rencontrés par secteur. Une première rencontre a eu lieu le 30 mai dernier. Il explique toutefois que ce projet est à l'étape d'évaluation de la faisabilité.

2011-06-14 - 253

Levée de l'assemblée

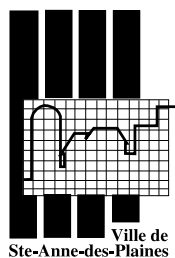
Il est résolu à l'unanimité:

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé;

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Serge Lepage, greffier



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le 5 juillet 2011, à 19 h en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville

Sont présents :	Le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Julie Bellerose France Majeau
	MM. les Conseillers	Alain Cassista Denys Gagnon Mario Gauthier Stéphane Chouinard
	La trésorière	Christiane Joyal
	Le Greffier	Serge Lepage

2011-07-05 - 254

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

2011-07-05 - 255

Avis de motion - règlement n° 851-1 modifiant le règlement n° 851 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 112 000 \$

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n° 851, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 112 000 \$;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

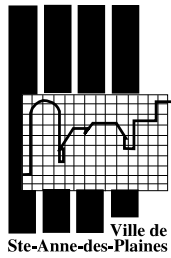
2011-07-05 - 256

Autorisation de signature Acquisition de divers lots

Attendu que le Club de Golf Domaine Champêtre inc. désire procéder à la phase II de son projet domiciliaire;

Attendu qu'une entente est survenue entre le promoteur et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant les zones humides présentes dans ce secteur;

Attendu que le promoteur s'est engagé à céder à la municipalité, pour fins de conservation, divers lots;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-05 - 256

(Suite)

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Bellerose, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir les lots 2 084 848, 2 084 850 et 2 084 899 du cadastre du Québec et à respecter les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visant l'interdiction des activités autres que celles de conservation, le tout selon les termes et conditions d'un projet d'acte de vente préparé par Me Sébastien Théorêt, notaire;

Que le coût d'acquisition soit fixé à 1,00 \$;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-07-05 - 257

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité:

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé;

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Serge Lepage, greffier